

Aix-en-Provence le 21 juillet 2022

Communiqué de presse

Ville placée en alerte sécheresse orange et plan canicule orange : Sophie Joissains prend des mesures exceptionnelles pour composer avec ces deux arrêtés.

Alors que le préfet vient de déclencher le plan canicule orange ce jour, engageant les citoyens à bien veiller à s'hydrater et à se rafraîchir, le maire doit dans le même temps faire face à l'arrêté préfectoral sécheresse du 1^{er} juillet.

Cet arrêté stipule que les fontaines en eaux perdues devaient être fermées (exception pour la fontaine moussue qui est alimentée par une source).

Compte-tenu de l'épisode caniculaire, de la fréquentation de la ville par des milliers de visiteurs, de la nécessité de permettre à chacun de pouvoir se désaltérer ou se rafraîchir, Sophie Joissains a fait fermer les fontaines en eaux perdues qui n'ont pas de « bec » et ne sont donc pas considérées comme potables. **En revanche toutes les fontaines « à bec » qui permettent un filet d'eau potable resteront ouvertes pour raison sanitaire.**

Par ailleurs, les cinq aires de jeux aquatiques situées dans différents quartiers de la ville resteront ouvertes pour permettre aux enfants de se rafraîchir.

Enfin, Sophie Joissains a demandé à la métropole, poursuivant la même logique, que l'accès aux piscines d'Aix en Provence soit gratuit durant tout l'épisode caniculaire.

Service Presse

Ville d'Aix-en-Provence

presse@mairie-aixenprovence.fr

Nawel Addaoud
04 42 91 90 79

Laziz Afarnos
04 42 91 95 64

Isabelle Loriant-Guyot
06 08 87 54 59

Jean-François Hubert
06 31 48 81 99

 Toute l'actualité de votre ville sur son site internet aixenprovence.fr

 Suivez-nous sur le fil twitter
@Aix ma ville

